



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pass culture

Question au Gouvernement n° 1635

Texte de la question

PASS CULTURE

M. le président. La parole est à M. Pascal Bois, pour le groupe La République en marche.

M. Pascal Bois. Monsieur le ministre de la culture, l'expérimentation du Pass culture a débuté le 1er février dernier et a été bien relayée par la presse locale. Il s'agit là de l'entrée en application, progressive, d'un engagement du Président de la République.

Participant à cette phase d'expérimentation, ce sont ainsi plus de 10 000 jeunes de 18 ans issus de territoires urbains, ruraux et des outre-mer qui bénéficient de 500 euros pour fréquenter les lieux culturels, acquérir des œuvres littéraires, musicales ou encore accéder à la pratique d'activités artistiques.

M. Fabien Di Filippo. Clientélisme !

M. Pascal Bois. Au-delà de cet acte fort de notre politique culturelle en direction de la jeunesse dont la pierre angulaire demeure l'accès à la culture, ce Pass offre plusieurs opportunités : ancrer nos jeunes dans un environnement culturel riche d'expériences, d'émotions et de découvertes qui peuvent faire naître des passions voire des vocations ; stimuler l'engagement et la fréquentation des structures associatives et patrimoniales, donc en perpétuer l'existence ; assurer une plus grande autonomie à nos jeunes en soulageant leur pouvoir d'achat ; offrir enfin un soutien inédit aux industries culturelles de notre pays, en direction de toutes les esthétiques, à l'instar du cinéma, de l'audiovisuel, fers de lance de notre exception culturelle, sans négliger la création numérique.

M. Fabien Di Filippo. Les jeux vidéo ! Canal plus !

M. Pascal Bois. Demain, fêter ses 18 ans, l'âge de la majorité, sera aussi associé, pour une génération entière, d'un accès équitable et universel au foisonnement culturel.

Monsieur le ministre, quelles sont les principales étapes de cette expérimentation avant extension du Pass ? Quels critères ont été retenus pour éviter les abus et favoriser la diversité culturelle ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Franck Riester, ministre de la culture. Vous avez raison : le Pass culture est un engagement du Président de la République pour lutter contre la fracture territoriale et générationnelle en matière d'accès à la culture.

Le test est lancé depuis le 1er février dans cinq départements : le Bas-Rhin, l'Hérault, la Seine-Saint-Denis, le

Finistère et la Guyane, pour 10 000 à 12 000 jeunes volontaires pour utiliser le Pass culture.

C'est d'abord une application disponible sur le téléphone ou sur l'internet et qui permet de recenser toutes les offres culturelles ou pratiques artistiques d'une façon géolocalisée. C'est aussi un forfait de 500 euros, qui est proposé aux jeunes de dix-huit ans pour leur permettre, après un parcours d'éducation artistique et culturel de s'engager dans leur propre chemin culturel, de gagner leur autonomie culturelle de la meilleure façon possible.

S'agissant d'une idée innovante, nous voulons l'expérimenter. Cette expérimentation passera d'abord par ce test dans cinq départements, puis sera, dans une deuxième phase, étendue à un plus grand nombre de départements et surtout à des jeunes qui pourront y avoir accès sans être volontaires. Nous évaluerons ensuite le dispositif pour savoir si nous le généraliserons.

Cette évaluation visera à déterminer un certain nombre d'éléments très précis dont le Parlement aura connaissance, à savoir combien de jeunes auront effectivement utilisé le Pass culture, combien d'acteurs culturels s'en seront saisi pour faire des propositions adaptées aux jeunes, quelles zones géographiques seront particulièrement concernées et enfin si l'objectif de lutte contre la fracture territoriale et générationnelle en matière d'accès à la culture est bien satisfait. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. Éric Straumann. En achetant des jeux vidéo ?

Données clés

Auteur : [M. Pascal Bois](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1635

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 février 2019](#)